

OPTEZ POUR LA QUÊTE PRÉLEVÉE !!



POURQUOI ?

1 Elle vous permet de mieux donner.

Sur le plan pratique : souvent avec les moyens de paiement modernes le porte-monnaie est peu garni. Le prélèvement automatique est un moyen simple de participer au fonctionnement économique de la paroisse tout en étant libéré des contraintes "matérielles".

Si vous payez des impôts, vous recevrez au début de l'année civile un reçu fiscal qui vous permet de déduire 66% de votre don dans les limites prévues par la loi (20% du revenu imposable).

Grâce à cette déduction, vous pouvez donner plus sans que cela vous coûte plus.

Que signifie cette déduction fiscale ? Que l'Etat reconnaît que l'Eglise participe au bien commun de la Nation et que ses activités contribuent à la solidarité nationale, notamment auprès des plus démunis : ainsi, vous pouvez payer vos impôts en aidant l'Eglise !

2 La paroisse peut compter sur des entrées d'argent régulières qui facilitent la gestion de sa trésorerie et de son budget.

COMMENT ?

1 Vous mettez en place un prélèvement automatique du montant de votre choix.

Il vous suffit de remplir le formulaire de prélèvement automatique ci-joint, et de le retourner accompagné d'un relevé d'identité bancaire ou postal au secrétariat de la Maison de Marie.

2 Vous recevez un lot de jetons pour accomplir le geste du don au cours de la quête.

En échange, un lot de jetons vous sera attribué en tenant compte du nombre de personnes de votre foyer donnant à la quête. Avec ces jetons, chaque dimanche, chaque solennité ou fête, vous accomplirez le geste de don au moment de la quête. Quand vous n'aurez plus de jetons, vous passerez au secrétariat de la Maison de Marie : un nouveau lot vous sera attribué. Vous pourrez stopper votre prélèvement à tout moment par l'envoi d'un courrier à votre paroisse ou au diocèse.

3 Vous pouvez déduire de vos impôts 66% de votre don (dans la limite de 20% de votre revenu imposable).

L'Association Diocésaine d'Orléans, seule habilitée à délivrer un reçu fiscal, vous adressera au début de l'année civile suivante ce document correspondant au montant de vos prélèvements annuels.

COMBIEN ?

Le montant de votre participation à la quête dépend, bien évidemment, de votre choix personnel et de vos moyens financiers. A titre indicatif, il est généralement admis et conseillé de donner par adulte au moins 2 € lors de chaque quête.

On compte environ 60 quêtes par an (52 dimanches et 8 solennités et fêtes), ce qui fait donc un total d'environ 120 € par an et par adulte.

Grâce à la quête prélevée, si vous êtes imposable, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt égale à 66% de votre don, dans la limite de 20% de votre revenu imposable. Cela vous permet par exemple de donner 360 € par an (soit 30 € par mois) pour un coût réel de 122,40 €, après déduction fiscale. Il est donc possible de donner environ trois fois plus, sans que cela coûte plus.

Si je veux donner par messe *	soit un montant total par an	je fais un prélèvement de	et je donne donc par an un total de	car cela me coûte réellement **
2 €	120 €	30 €	360 €	122,40 €
3 €	180 €	45 €	540 €	183,60 €
4 €	240 €	60 €	720 €	244,80 €
5 €	300 €	75 €	900 €	306,00 €

* en fonction de la composition de ma famille ** après déduction d'impôt

Si vous n'êtes pas imposable, vous pouvez également opter pour la quête prélevée à raison de 10 € par mois par tranche de 2 € par quête, correspondant à votre don actuel.

À SAVOIR !

Pourquoi fait-on la quête ?

Dans l'Eglise primitive, les fidèles apportaient des dons en nature pour nourrir les pauvres de la communauté. Le prêtre recevait les offrandes et en prélevait le pain et le vin pour l'Eucharistie et se lavait les mains. Aujourd'hui les fruits de la terre sont remplacés par la quête, fruit du travail de l'homme, et le rite du lavement des mains est devenu une purification spirituelle du prêtre. Ainsi la quête exprime notre attitude spirituelle d'offrande à Dieu ; elle est une manière de participer à l'Eucharistie.

A quoi sert la quête ?

C'est la principale ressource régulière des paroisses. Elle est un geste de solidarité et de communion des catholiques pour la vie de leur paroisse et du diocèse. L'argent collecté à cette occasion permet de faire face aux charges de fonctionnement : chauffage, éclairage, entretien et réparation des bâtiments, fleurissement de l'église, documentation, actions d'évangélisation, etc... Une partie du produit est partagé avec le reste du diocèse.